

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **10e jour du mois de août 2020**, la bibliothèque municipale d'Asbestos, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur René Lachance, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2020-204 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente tel que rédigé.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE D'ASBESTOS
DU LUNDI 10 AOÛT 2020 À 18 H 30
DANS LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS**

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption procès-verbal**
4. **Correspondance**
 - 4.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Richmond

5. **Demande des contribuables**
6. **Demande d'appui**
 - 6.1 Table de concertation des aînés des Sources - Calendrier-répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources
7. **Avis de motion et adoption de règlements**
 - 7.1 Adoption du règlement 2020-311 : modifiant le règlement 2017-234 établissant le traitement des élus municipaux
8. **Administration et Finance**
 - 8.1 Approbation des déboursés du mois de juillet 2020
 - 8.2 Acquisition d'un terrain (125 rue Veilleux)
 - 8.3 Modification de la résolution 2020-124 - Dédommagement pour entretien d'espaces publics ou fourniture d'électricité dans le secteur Trois-Lacs
9. **Travaux publics**
10. **Loisirs et Culture**
 - 10.1 Bibliothèque municipale d'Asbestos - demande d'aide financière - Programme d'aide au développement des collections
11. **Urbanisme et Développement durable**
 - 11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois de juillet 2020
12. **Sécurité publique**
 - 12.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé - 2e projet
13. **Période de questions des contribuables sur l'ordre du jour**
14. **Autres affaires des membres du Conseil**
15. **Levée de la séance**

Adoptée

CORRESPONDANCE

Confirmation d'une subvention de 50 000 \$ au projet de réfection du boulevard Simoneau phase 3.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Mesdames Monique Roy, Jocelyne Morrissette et Claire Savoie, résidentes du 550, 3^e Avenue ont exposé les désagréments causés par le transport de déblais sur le terrain voisin de leur habitation. Les déblais proviennent principalement des chantiers de la Ville d'Asbestos. Elles soulignent que la situation dure depuis près de cinq ans et que c'est invivable dans le voisinage. Elles souhaitent que la municipalité intervienne pour faire cesser ces nuisances.

Monsieur le maire va parler avec le propriétaire du terrain qui reçoit les déblais.

2020-205

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DES SOURCES - CALENDRIER-RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC DES SOURCES

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QU'UN montant de 225 \$ soit octroyé à la Table de concertation Services aux aînés des Sources dans le cadre de la production de leur calendrier-répertoire des activités et services offerts aux personnes aînées de la MRC des Sources, édition de l'année 2021. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2020-206

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-311 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-234 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2020-311 - Règlement modifiant le règlement numéro 2017-234 établissant le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis public avisant les citoyens des changements apportés ainsi que la date d'adoption a été publié dans le journal Actualité l'Étincelle le 15 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos:

RÈGLEMENT 2020-311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-264 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T 11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU que de nouvelles mesures fiscales imposées par le gouvernement fédéral viennent diminuer le traitement prévu dans le règlement 2017-264 et que dans ce contexte il y a lieu de le modifier;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le conseiller Jean-Philippe Bachand à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet.

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 2017-264 est remplacé par le suivant :

Une rémunération annuelle de base est fixée à 30 500 \$ pour le maire de la Ville d'Asbestos et à 10 166,67 \$ pour chacun des conseillers de la Ville d'Asbestos.

Une rémunération additionnelle prévue au chapitre 3 du présent règlement peut s'ajouter à ce montant de base selon les modalités prévues aux articles 4 à 7.

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement 2017-264 est remplacé par le suivant :

Chacun des membres du Conseil reçoit une allocation de dépenses égale à la moitié de sa rémunération totale.

La rémunération totale est le résultat de deux modes de rémunérations fixés dans le présent règlement, soit la rémunération de base prévue à l'article 2 additionné de la rémunération additionnelle prévue au chapitre 3.

Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prévu à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2018-283 à toutes fins que de droit.

ARTICLE 5

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Adoptée

2020-207

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2020

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	2 160 673,08 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juillet 2020:	2 160 673,08 \$

Adoptée

2020-208

ACQUISITION D'UN TERRAIN (125 RUE VEILLEUX)

CONSIDÉRANT que la propriété située au 125 rue Veilleux est en zone inondable et que dans le cadre du programme d'indemnisation aux propriétaires à la suite d'un sinistre du gouvernement du Québec la propriétaire à bénéficier d'un dédommagement en échange de la cession à la municipalité de sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos acquière auprès de madame Marcelle Déry le lot 3 172 149 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond l'immeuble après démolition et remis en état pour un montant de 1\$;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos tout document relatif à la cession.

QU'UN mandat soit donné à Me Michel Drouin afin de préparer les documents nécessaires à la réalisation de la transaction.

Adoptée

2020-209**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-124 - DÉDOMMAGEMENT POUR ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS OU FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DANS LE SECTEUR TROIS-LACS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la résolution 2020-124 soit modifiée de manière à se lire de la façon suivante :

QUE le Conseil municipal autorise le versement des compensations pour les services rendus, pour l'année 2020, comme suit :

Nom	Objet	Montant à verser
Mme Diane Daignault M. Marc-Antoine Daignault-Leblanc	Fourniture d'électricité pour éclairage de la rive du lac Trois-Lacs au 129, rue Larochelle	150 \$
M. Yvan Paris	Fourniture d'électricité alimentant une propriété municipale (pointe des lacs)	150 \$
M. Rolland Charland	Approvisionnement en eau des toilettes de la plage	650 \$
Mme Diane Savard	Fourniture d'électricité alimentant un lampadaire sur la 15 ^e Avenue	150 \$

Adoptée

2020-210**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tels que livres, livres numériques, livres sonores, DVD et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues.

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à financer le montant total du projet soit 36 500 \$, incluant le montant de la subvention 2020-2021 qui sera versé par le ministère de la Culture et des Communications. Ce dernier s'engage à effectuer les versements de la subvention selon les termes et l'échéancier prévu à cet effet.

QUE le directeur du service des Loisirs et Culture, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2020	16	203 500 \$	203 500 \$
Février 2020	11	150 827 \$	354 324 \$
Mars 2020	7	23 200 \$	377 524 \$
Avril 2020	21	1 331 013 \$	1 708 537 \$
Mai 2020	63	2 124 850 \$	3 833 387 \$
Juin 2020	53	451 057 \$	4 284 444 \$
Juillet 2020	43	735 714 \$	5 020 158 \$

2020-211

PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ - 2E PROJET

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que les autorités régionales établissent un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que l'actuel Schéma de couverture de risque en sécurité incendie a été adopté par le conseil de la MRC des sources en janvier 2012 (résolution 2012-01-7890) et que celui-ci est entré en vigueur le 21 février 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulant que « le schéma incendie doit être révisé au cours de la 6^e année qui suit la date de son entrée en vigueur » ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a collaboré avec la MRC des Sources à l'élaboration du schéma de couverture de risques révisé ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur la sécurité incendie, une consultation publique s'est tenue le 15 août 2019 à Asbestos pour la population de la MRC, celle-ci présentant le contenu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a soumis un premier projet de Schéma de couverture de risques révisé au ministre de la Sécurité publique, le 23 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a transmis un avis défavorable ainsi que des commentaires pour le premier projet de Schéma de couverture de risques révisé en date du 11 décembre 2019.

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au projet de Schéma de couverture de risques révisé par la MRC, en collaboration avec le comité incendie, les municipalités et le ministère de la Sécurité publique afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la sécurité incendie », le projet de schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale ayant participé à son élaboration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adopte le 2e projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources ;

QUE la Ville d'Asbestos adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité d'Asbestos prévu au projet de schéma de couverture de risques révisé - 2^e projet de la MRC des Sources en prévision de l'attestation ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Sources et au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy parle du comité de suivi du projet Alliance Magnésium ainsi que le dépôt du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. La Corporation de mise en valeur du site Jeffrey en fera une analyse plus approfondir lors d'une rencontre qui aura lieu le 25 août prochain.

Le conseiller Pierre Benoit mentionne que tous les chantiers en cours vont bon train et seront terminés selon les échéanciers annoncés.

Le conseiller Jean Roy mentionne que l'ouverture du nouvel Écocentre devrait se faire le mercredi 9 septembre prochain.

La conseillère Caroline Payer fait état de l'avancement du dossier de changement de nom. Elle informe les citoyens que 22 mentions d'honneur pour l'embellissement d'Asbestos ont été remises jusqu'à maintenant.

2020-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18 h 52.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier suppléant**